

Nombre de présents : 56
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 5

Point 4 Vote du budget primitif 2019.

Présents

M. Denis ARNDT, M. Jean-Marie BALDUF, Mme Stéphanie BARDOTTO, M. Jean-Pierre BECHLER, M. Daniel BERNARD, M. Jean-Marc BETTINGER, M. Marc BOUCHE, Mme Nejla BRANDALISE, M. Cédric CLOR, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Christian DIETSCH, M. Bernard DIRNINGER, Mme Béatrice ERHARD, M. René FRIEH, Mme Isabelle FUHRMANN, Mme Claudine GANTER, M. Marie-Joseph HELMLINGER, M. François HEYMANN, M. Frédéric HILBERT, M. Gérard HIRTZ, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Matthieu JAEGY, Mme Pascale KLEIN, M. Christian KLINGER, M. Claude KLINGER-ZIND, M. Jean-Claude KLOEPFER, M. Philippe LEUZY, Mme Monique LIHRMANN, Mme Corinne LOUIS, M. Christian MEISTERMANN, M. Gilbert MEYER, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Jacques MULLER, M. Lucien MULLER, M. Serge NICOLE, Mme Manurêva PELLETIER, M. Christian REBERT, M. Robert REMOND, M. Francis RODE, M. Philippe ROGALA, M. Bernard SACQUEPEE, Mme Dominique SCHAFFHAUSER, Mme Catherine SCHOENENBERGER, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Jean-Paul SISSLER, Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mme Geneviève SUTTER, M. Mathieu THOMANN, Mme Odile UHLRICH-MALLET, Mme Victorine VALENTIN, M. Guy WAEHREN, M. Jean-Jacques WEISS, Mme Céline WOLFS-MURRISCH, M. Michel SCHOENENBERGER, M. Philippe BETTER.

Ont donné procuration

M. Bernard GERBER donne procuration à M. Bernard DIRNINGER, M. Yves HEMEDINGER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Tristan DENECHAUD donne procuration à Mme Victorine VALENTIN, Mme Saloua BENNAGHMOUCH donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Serge HANAUER donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER.

**Nombre de voix pour : 55
contre : 0
abstention : 6**

**Secrétaire de séance : Laurent DENZER-FIGUE
Transmission à la Préfecture : 12 février 2019**

POINT N° 4 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : M. JEAN-MARIE BALDUF, Vice-Président

Sur la base de l'ensemble des éléments du rapport joint à la présente, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 7 janvier 2019,

Après avoir délibéré,

ARRETE

Les différents budgets primitifs 2019 en équilibre aux montants suivants :

Budget Principal	
<i>Section d'investissement</i>	12 759 180,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	52 684 540,00 €
Total des deux sections	65 443 720,00 €
Budget annexe de l'Eau	
<i>Section d'investissement</i>	3 559 600,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	11 809 100,00 €
Total des deux sections	15 368 700,00 €
Budget annexe de l'Assainissement	
<i>Section d'investissement</i>	3 266 400,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	9 588 900,00 €
Total des deux sections	12 855 300,00 €
Budget annexe de la Gestion des déchets	
<i>Section d'investissement</i>	3 077 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	13 412 000,00 €
Total des deux sections	16 489 000,00 €
Budget annexe des Transports urbains	
<i>Section d'investissement</i>	1 247 200,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	8 622 600,00 €
Total des deux sections	9 869 800,00 €
Budget de la Zone d'Activités des ERLÉN	
<i>Section d'investissement</i>	943 160,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	943 160,00 €
Total des deux sections	1 886 320,00 €
Budget des Zones d'Activités Economiques	
<i>Section d'investissement</i>	1 033 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	2 261 000,00 €
Total des deux sections	3 294 000,00 €

APPROUVE

- le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 250 000 € pour la contribution pour eaux pluviales du budget général au budget annexe de l'assainissement.

DECIDE

- d'effectuer une reprise anticipée du résultat 2018 au budget annexe de la gestion des déchets pour un montant de 1 583 400 € et de les affecter au financement du programme d'équipements dudit budget.

Le Président



Rapport de présentation BUDGET PRIMITIF 2019

Point n° 1

Table des matières

1.	Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général économique et financier compliqué	5
1.1	Des dépenses de fonctionnement en augmentation pour prendre en charge de nouveaux engagements : 76,6 M€.....	5
1.2	Une augmentation des recettes de fonctionnement grâce au dynamisme des bases fiscales : 93,9 M€.....	6
1.2.1	Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour COLMAR AGGLOMERATION.....	7
1.2.2	Une fiscalité modérée et attractive qui s'appuie sur des bases dynamiques.....	7
1.3	Un niveau d'épargne qui s'améliore malgré les baisses successives de la DGF.....	11
1.4	Un niveau d'investissement soutenu	12
1.5	Des recettes d'investissement élevées assorties d'un très faible recours à l'emprunt	14
2.	Les équilibres des budgets primitifs 2019 de COLMAR AGGLOMERATION	16
2.1	Le budget principal	16
2.2	Le budget annexe de l'eau potable	21
2.3	Le budget annexe de l'assainissement.....	23
2.4	Le budget annexe gestion des déchets	25
2.5	Le budget annexe des transports urbains	27
3.	Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie	29
3.1	Un budget au service de l'attractivité du territoire	30
3.1.1	COLMAR AGGLOMERATION, une agglomération économiquement attractive	30
3.1.2	COLMAR AGGLOMERATION, une attractivité touristique indéniable.....	32
3.2	Un budget au service de l'environnement et du développement durable.....	33
3.3	Un budget communautaire au service des habitants	35
3.4	Un budget au service des communes membres	37

Introduction

Le budget primitif 2019 de COLMAR AGGLOMERATION s'inscrit dans un contexte économique et financier plus favorable qu'en 2018 quoique encore incertain compte tenu des événements qui ont émaillé le dernier trimestre de l'année 2018. La prévision de croissance nationale de 1,7 % reste malgré tout faible par rapport au taux de croissance enregistré en 2017 de 2,3 %. De plus, cette croissance reste incertaine car elle est conditionnée au rebond attendu au 1^{er} semestre 2019 du fait des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement en faveur du pouvoir d'achat. Pour information, les dernières estimations de l'INSEE tablent sur un taux de croissance 2019 de 1,5 %.

Au niveau des collectivités territoriales, après une année 2018 qui a vu la mise en place des pactes de confiance imposés aux collectivités visant à les faire participer à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat à hauteur de 13 milliards d'euros d'ici 2022, l'heure sera aux premiers bilans et aux éventuelles sanctions financières si les conditions du pacte ne sont pas respectées. Colmar Agglomération n'est pas concernée, mais notre collectivité respectera sans aucun doute pour l'exercice 2018 les conditions fixées par le pacte de confiance, avec notamment une évolution des dépenses de fonctionnement en deçà de 1,2 %.

Le Projet de Loi de Finances 2019 a veillé à conserver le niveau de dotations versées en 2018 aux collectivités territoriales sans grands bouleversements. Cependant Colmar Agglomération subira à nouveau une baisse de ses dotations en 2019 du fait notamment, de la réforme du calcul de la DGF. De plus, le dispositif de compensation des collectivités locales suite à l'exonération progressive de la TH demeure inconnu, et rien ne garantit aujourd'hui que les collectivités concernées s'en sortiront indemnes financièrement.

Compte tenu de ces perspectives, Colmar Agglomération se doit de rester vigilante et continuer à appliquer les principes qui ont lui permis de préserver sa capacité de financement, et ce, bien que durement touchée par les réductions de dotations de l'Etat (- 2,8 M€ sur ces 6 dernières années). Ces principes que vous retrouverez dans le budget primitif 2019 présenté ci-après, sont une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, des bases fiscales toujours plus dynamiques grâce à l'attractivité de notre territoire, et une politique fiscale modérée.

Mais la bonne santé de Colmar Agglomération lui permet d'envisager malgré tout l'avenir avec sérénité, après avoir intégré en 2018 la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), y compris la partie qui devait rester à la charge des communes, ainsi que la gestion totale des zones d'activités et des bâtiments économiques.

Dans ce contexte, le budget primitif 2019 sera une nouvelle fois un budget volontaire et ambitieux grâce à une gestion rigoureuse des dépenses, alliée à une progression importante des recettes de fonctionnement, conforme aux orientations budgétaires présentées lors du conseil communautaire du 20 décembre 2018, qui se caractérise par :

- **Une pression fiscale très modérée avec un gel des taux en 2019,**
- **Des dépenses de fonctionnement en augmentation compte tenu de dépenses nouvelles :**
 - **+ 2,62 % pour l'ensemble des budgets, mais + 1,38 % hors dépenses nouvelles**
 - **+ 2,41 % pour le budget principal, mais + 1,31 % hors dépenses nouvelles**
- **Un service public de qualité**
- **Un niveau d'investissements en hausse (22,4 M€), il était de 19,26 M€ en 2018**
- **Le constat d'une revalorisation nominale des bases fiscales de 2,2 % (taux d'inflation harmonisé constaté sur la période du 01/11/2017 au 31/10/2018)**

Budget Primitif pour 2019 - Equilibre consolidé

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles d'équipement	22 447 330,00 €	2 930 990,00 € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	575 400,00 €	2 527 920,00 € Programme d'emprunts
Dette récupérable	1 333 250,00 €	
Amortissement des subv. reçues	601 400,00 €	10 984 400,00 € Amortissement
		8 514 070,00 € Autofinancement
Total Investissement	24 957 380,00 €	24 957 380,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de fonctionnement	76 618 670,00 €	93 932 340,00 € Recettes réelles de fonctionnement
		1 583 400,00 € Reprise anticipée du résultat
Amortissement	10 984 400,00 €	601 400,00 € Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	8 514 070,00 €	
Total Fonctionnement	96 117 140,00 €	96 117 140,00 €
Total des deux sections	121 074 520,00 €	121 074 520,00 €

1. Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général économique et financier compliqué

Dans la continuité des années précédentes, les efforts de gestion constants de COLMAR AGGLOMERATION permettent d'envisager sereinement l'avenir avec un budget primitif 2019 **qui se caractérise par un gel des taux, un endettement très faible, et un niveau d'investissement en hausse (22,4 M€)**, dont 30 % seront consacrés aux travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales. Les principaux indicateurs du budget consolidé, regroupant le budget principal mais également des budgets annexes eau, assainissement, déchets et transports de l'agglomération, sont les suivants :

1.1 Des dépenses de fonctionnement en augmentation pour prendre en charge de nouveaux engagements : 76,6 M€

Les dépenses de fonctionnement consolidées des budgets de l'intercommunalité observent une hausse globale de 2,62 % entre 2018 et 2019, soit + 1 956 370 €. Mais si l'on compare à périmètre constant, l'augmentation n'est que de 1 027 370 € (soit + 1,38 %), dont 550 K€ au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC) qui sera versée aux communes membres.

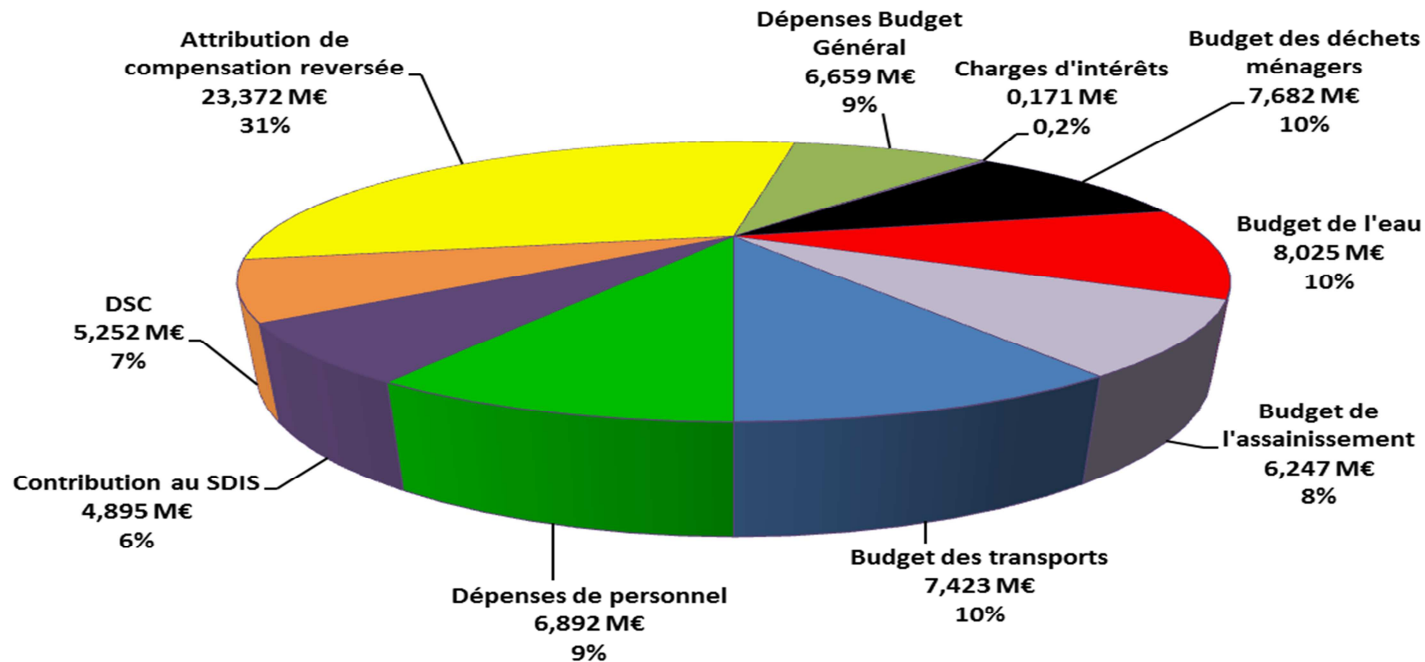
En effet, le BP 2019 intègre pour 929 K€ de nouvelles dépenses comme les études du programme « Action cœur de Ville » (165 K€), de nouvelles études en matière d'habitat et d'économie (55 K€), l'augmentation de la rémunération du prestataire suite au renouvellement du marché public de gestion de l'eau et de l'assainissement (431 K€), la hausse des charges de personnel suite au transfert de 15 agents de la Ville de Colmar (136 K€) dont le temps de travail était majoritairement consacré aux missions de COLMAR AGGLOMERATION, les subventions au syndicat mixte du Port Rhénan (70 K€) et PIA TIGA (40 K€).

L'évolution des dépenses de fonctionnement par budget, de BP 2018 à BP 2019, est la suivante :

- + 1 028 270 € pour le budget principal, soit + 2,41 %
- + 406 600 € pour le budget eau, soit + 5,18 %
- + 150 500 € pour le budget assainissement, soit + 2,44 %
- + 16 600 € pour le budget déchets, soit + 0,15 %
- + 354 400 € pour le budget transports urbains, soit + 4,92 %

Dans cette augmentation, l'inflation représente 2,2% ; les autres augmentations sont en rapport avec des travaux supplémentaires.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



1.2 Une augmentation des recettes de fonctionnement grâce au dynamisme des bases fiscales : 93,9 M€

Sur l'ensemble des budgets, les recettes de fonctionnement augmentent de 3 641 740 € soit une progression conséquente de + 4,03 % par rapport au budget primitif 2018. Soit la progression la plus forte enregistrée depuis 2012 et cela malgré le gel des taux fiscaux.

L'évolution des recettes de fonctionnement par budget, de BP 2018 à BP 2019, est la suivante :

- + 1 664 240 € pour le budget principal, soit + 3,27 %
- + 684 900 € pour le budget eau, soit + 6,27 %
- + 524 000 € pour le budget assainissement, soit + 5,91 %
- + 307 500 € pour le budget de la gestion des déchets, soit + 2,68 %
- + 461 100 € pour le budget transports urbains, soit + 5,66 %

1.2.1 Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour COLMAR AGGLOMERATION

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prévisionnel	Variation 2018/2017		BP 2019	Variation 2019/2018	
							différence en €	en %		différence en €	en %
DGF compensation CPS	9 076 542 €	8 977 958 €	8 782 018 €	8 788 263 €	8 544 060 €	8 365 645 €	- 178 415 €	-2,09%	8 200 000 €	- 165 645 €	-1,98%
DGF intercommunalité	4 392 401 €	3 963 718 €	3 360 310 €	2 771 216 €	2 910 104 €	2 757 575 €	- 152 529 €	-5,24%	2 700 000 €	- 57 575 €	-2,09%
DCRTP	455 335 €	424 479 €	424 479 €	424 479 €	424 479 €	424 479 €	- €	0,00%	425 000 €	521 €	0,12%
DUCSTP	176 170 €	138 665 €	91 612 €	78 906 €	- €	- €	- €		- €	- €	
TOTAL	14 100 448 €	13 504 820 €	12 658 419 €	12 062 864 €	11 878 643 €	11 547 699 €	- 330 944 €	-2,79%	11 325 000 €	- 222 699 €	-1,93%

Cependant, s'il y a bien une catégorie de recettes qui n'augmente pas, c'est celle des dotations de l'Etat. Celles-ci poursuivent leur réduction commencée en 2014, **et diminueront de 222 699 € par rapport aux montants de 2018 pour Colmar Agglomération**, alors qu'il est prévu une stabilité par rapport à 2018 des concours de l'Etat aux collectivités dans la Loi de Finances 2019.

En effet, les concours alloués par l'Etat subiront une nouvelle diminution en 2019 compte tenu de l'écrêtement automatique de la dotation de compensation (Part Salaires) à hauteur de 2 % par la Loi de Finances, soit - 166 K€. Il faut relever dans ce domaine le contentieux en cours à propos de la compensation (part salaires) des communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays du Ried Brun non transférée à Colmar Agglomération.

La dotation d'intercommunalité devrait diminuer également de 58 K€, compte tenu de la réforme de son calcul.

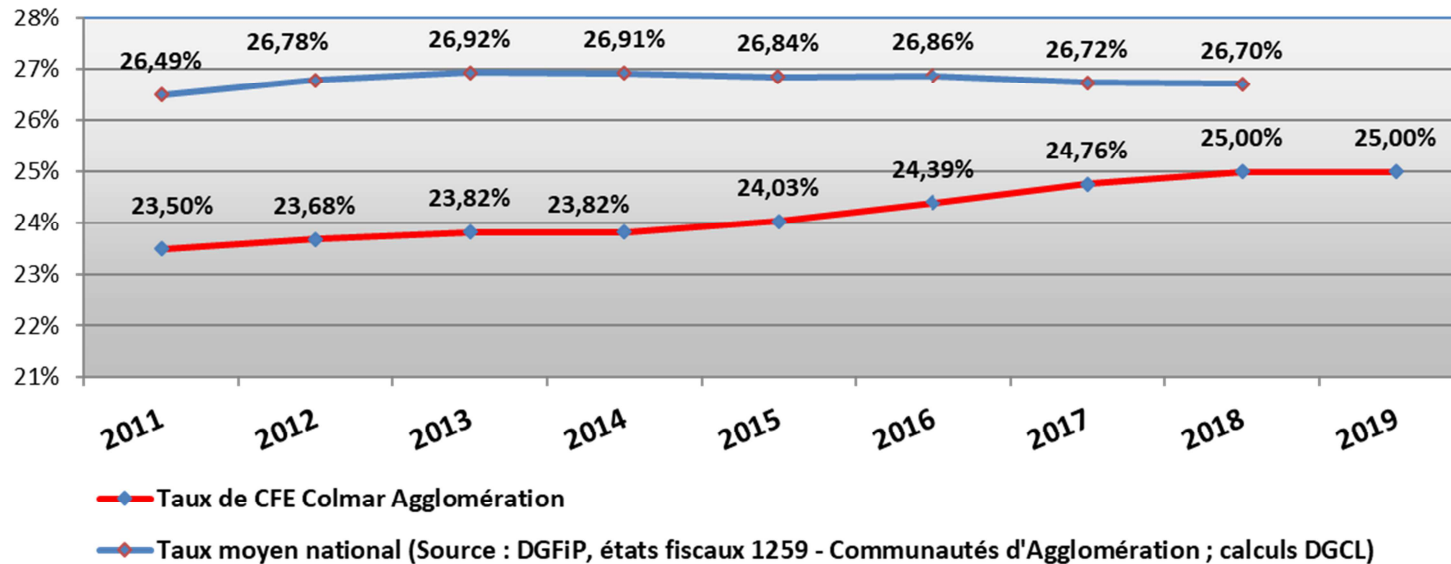
Au total, les pertes cumulées des dotations de l'Etat sur la période de 2014 à 2019 seront de l'ordre de **2,8 M€**.

1.2.2 Une fiscalité modérée et attractive qui s'appuie sur des bases dynamiques

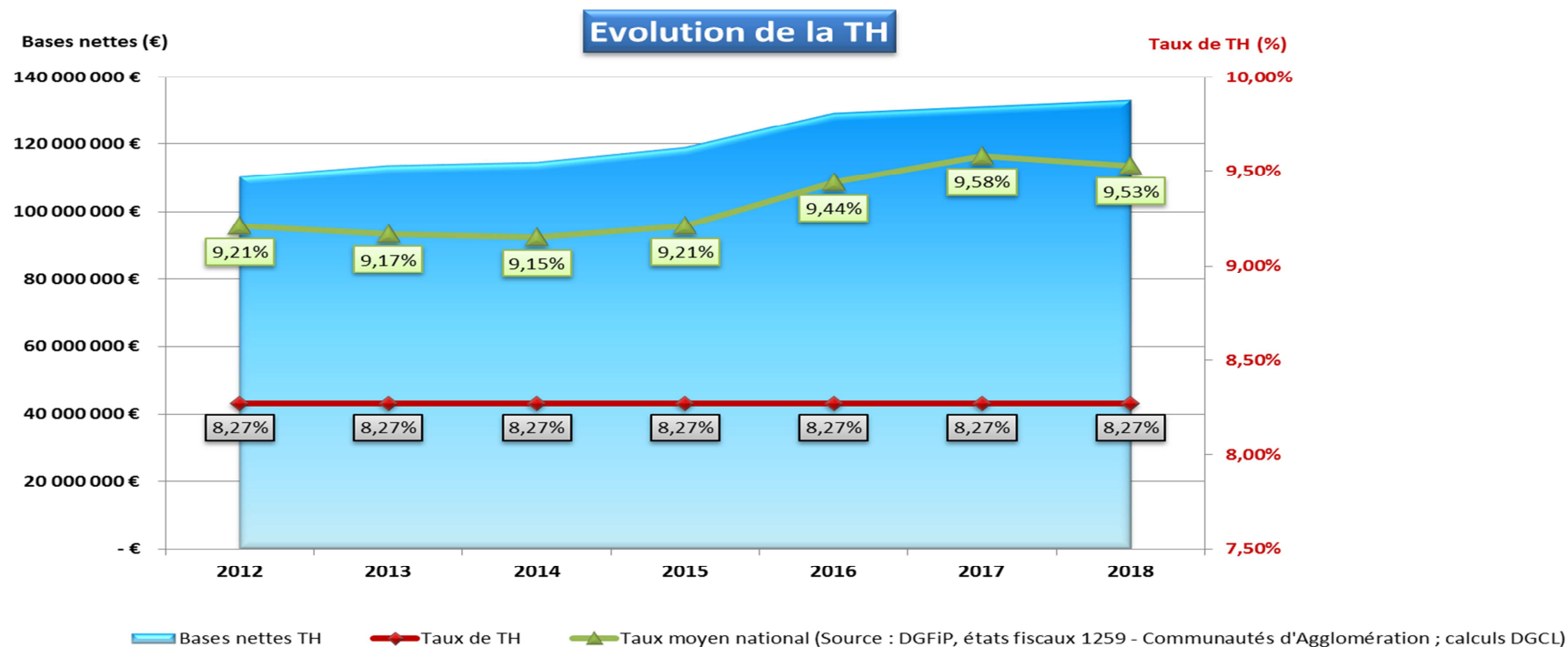
Que ce soit en direction des entreprises ou des ménages, COLMAR AGGLOMERATION applique des taux d'imposition parmi les plus bas de France. Ainsi, et conformément à ce qui avait été présenté lors des orientations budgétaires, les taux qui ont servi de base de calcul pour le présent document et qui seront proposés au vote de l'assemblée délibérante dans le cadre du budget primitif 2019 sont les suivants :

- **la cotisation foncière des entreprises (CFE) : il est proposé de geler le taux de CFE 2018 en 2019 à 25 %**. Il convient par ailleurs de souligner que le taux moyen des communautés d'agglomération se situait à 26,70 % en 2018, soit **une économie de 0,91 M€ pour les entreprises de l'agglomération colmarienne**.

Evolution du taux de CFE



- **une augmentation à la marge de la taxe GEMAPI** : suite au transfert de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations au 1^{er} janvier 2018, le montant des dépenses à la charge de COLMAR AGGLOMERATION augmentera de 1 % (1 855 €) pour se porter à 187 304 €, conformément à la délibération du conseil communautaire du 27/09/2018. Ce montant doit être couvert à l'euro près par une taxe additionnelle qui s'applique aussi bien aux ménages qu'aux entreprises. **La répercussion sur les contribuables est faible, moins de 2 € par habitant, bien en deçà du plafond de 40 € par habitant prévu par Loi.**
- **maintien du taux de la Taxe d'habitation (TH) à hauteur de 8,27 %**, soit depuis 2011 un taux identique à celui transféré du Département dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle. Ainsi, par rapport à la moyenne du taux de TH en vigueur dans les autres communautés d'agglomération (9,53 %) **les ménages de COLMAR AGGLOMERATION réalisent une économie de 1,68 M€**



- **le maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 0,70 % instaurée en 2017, alors que le taux moyen national des communautés d'agglomération est de 2,33 %, soit une économie de 2,32 M€ pour l'ensemble des contribuables de Colmar Agglomération (dont 0,912 M€ d'économie pour les entreprises)**
- **maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,21 % tel que transféré à COLMAR AGGLOMERATION depuis 2011**
- **pas d'augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) depuis 2015**
- **maintien du taux de versement transport à 0,65 %, alors que le taux moyen national en 2017 était de 0,96 % (source GART). Par rapport au taux moyen, l'économie des entreprises locales est de 3,42 M€**

- **maintien du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 7,30 %, après avoir été réduit en 2017 de 0,65 point.** Pour comparaison, le taux moyen national de TEOM était de 9,84 % en 2017 pour les groupements à fiscalité propre (source DGCL) **soit une économie de 3,31 M€ pour les contribuables de l'agglomération colmarienne (dont 0,931 M€ pour les entreprises)**

La politique de modération fiscale de COLMAR AGGLOMERATION permet aux contribuables de réaliser une économie de 11,64 M€ au total (dont plus de 6,1 M€ rien que pour les entreprises), autant de pouvoir d'achat en plus pour les ménages et de marges de manœuvre pour les entreprises qui pourront accroître leurs investissements et soutenir ainsi l'activité économique et l'emploi.

Ainsi, malgré ce gel des taux, COLMAR AGGLOMERATION affiche une nouvelle augmentation des produits fiscaux grâce à la dynamique des bases fiscales : en 2019, l'évolution globale des produits fiscaux du budget principal est estimée en hausse de 2,58 %, grâce notamment à l'évolution des recettes fiscales économiques de CFE et de Versement Transport, mais surtout la CVAE qui va apporter 1 M€ de recettes supplémentaires.

PRODUITS FISCAUX	Produits 2015	Produits 2016	Produits 2017	Produits 2018 attendus	Prévisions 2019	variation 2019/2018 en %
produit TH	9 771 241 €	10 627 087 €	10 756 206 €	11 008 362 €	11 020 000 €	0,11%
TH années antérieures	39 067 €	30 649 €	35 970 €	13 566 €		
produit FB			988 937 €	996 703 €	1 010 000 €	1,33%
TFB années antérieures				6 283 €		
produit FNB	43 936 €	48 568 €	48 741 €	48 954 €	49 000 €	0,09%
produit TAFNB	136 918 €	140 170 €	144 467 €	137 313 €	140 000 €	1,96%
produit CFE	11 911 344 €	12 725 660 €	13 019 078 €	13 462 229 €	13 685 000 €	1,65%
CFE années antérieures	207 460 €	447 968 €	61 754 €	120 975 €		
CVAE	7 821 685 €	7 415 964 €	7 807 000 €	7 933 232 €	8 950 000 €	12,82%
IFER	749 905 €	773 241 €	815 384 €	788 909 €	800 000 €	1,41%
TASCOM	1 948 185 €	2 017 996 €	1 979 108 €	2 013 594 €	2 000 000 €	-0,68%
Taxe GEMAPI				185 449 €	187 304 €	1,00%
TEOM	9 211 656 €	9 999 985 €	9 292 325 €	9 522 040 €	9 650 000 €	1,34%
Versement Transport	6 679 307 €	6 842 088 €	7 188 875 €	7 200 000 €	7 356 500 €	2,17%
Allocation TH - FB - FNB	441 200 €	358 102 €	548 145 €	585 391 €	584 200 €	-0,20%
DUCSTP	91 612 €	78 906 €	24 558 €	0 €	0 €	
RCE + ZRU	7 575 €	10 619 €	3 367 €	8 475 €	8 000 €	-5,60%
FNGIR	807 289 €	529 924 €	529 924 €	529 355 €	529 500 €	0,03%
produits fiscaux totaux	49 868 380 €	52 046 927 €	53 243 838 €	54 560 830 €	55 969 504 €	2,58%

Il y a lieu toutefois de signaler la part très importante dans l'augmentation des bases fiscales économiques, de la Ville de Colmar en 2018, puisqu'elle représente 117 % du total. Elle apporte ainsi un montant supplémentaire de recettes fiscales de 353 096 € à Colmar Agglomération, à comparer avec l'augmentation globale des recettes fiscales économiques en 2018 sur l'ensemble du territoire des 20 communes de l'agglomération qui s'élève à 300 331 €. Cela signifie que cette augmentation compense très largement les diminutions constatées sur le territoire d'autres communes.

Ce constat se répétera en 2019, puisque selon les prévisions données par la DDFIP, la part de la Ville de Colmar dans les 1,016 M€ de recettes fiscales supplémentaires de CVAE que percevra Colmar Agglomération, sera de 810 000 €, soit près de 80 %.

1.3 Un niveau d'épargne qui s'améliore malgré les baisses successives de la DGF

BUDGETS CONSOLIDES	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	2019/2018
Recettes de fonctionnement	85 229 100	87 828 500	89 151 900	90 290 600	93 932 340	4,03%
Dépenses de fonctionnement	71 115 700	74 498 200	75 241 700	74 661 800	76 618 670	2,62%
Epargne Brute consolidée	14 113 400	13 330 300	13 910 200	15 628 800	17 313 670	10,78%
Remboursement du capital	1 842 000	1 857 100	1 810 000	1 898 400	1 908 650	0,54%
Epargne Nette consolidée	12 271 400	11 473 200	12 100 200	13 730 400	15 405 020	12,20%

L'épargne brute de COLMAR AGGLOMERATION s'élèvera à 17,31 millions d'€ en 2019 tous budgets confondus, en augmentation de 1,69 million d'€ par rapport à 2018, après une amélioration de 1,72 million d'€ l'année dernière. Cette progression reste stable par rapport à celle prévue en 2018, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement en 2019. **L'accroissement des recettes fiscales, par le seul dynamisme des bases, a permis non seulement de compenser cette hausse, mais d'améliorer encore la capacité de financement de COLMAR AGGLOMERATION.**

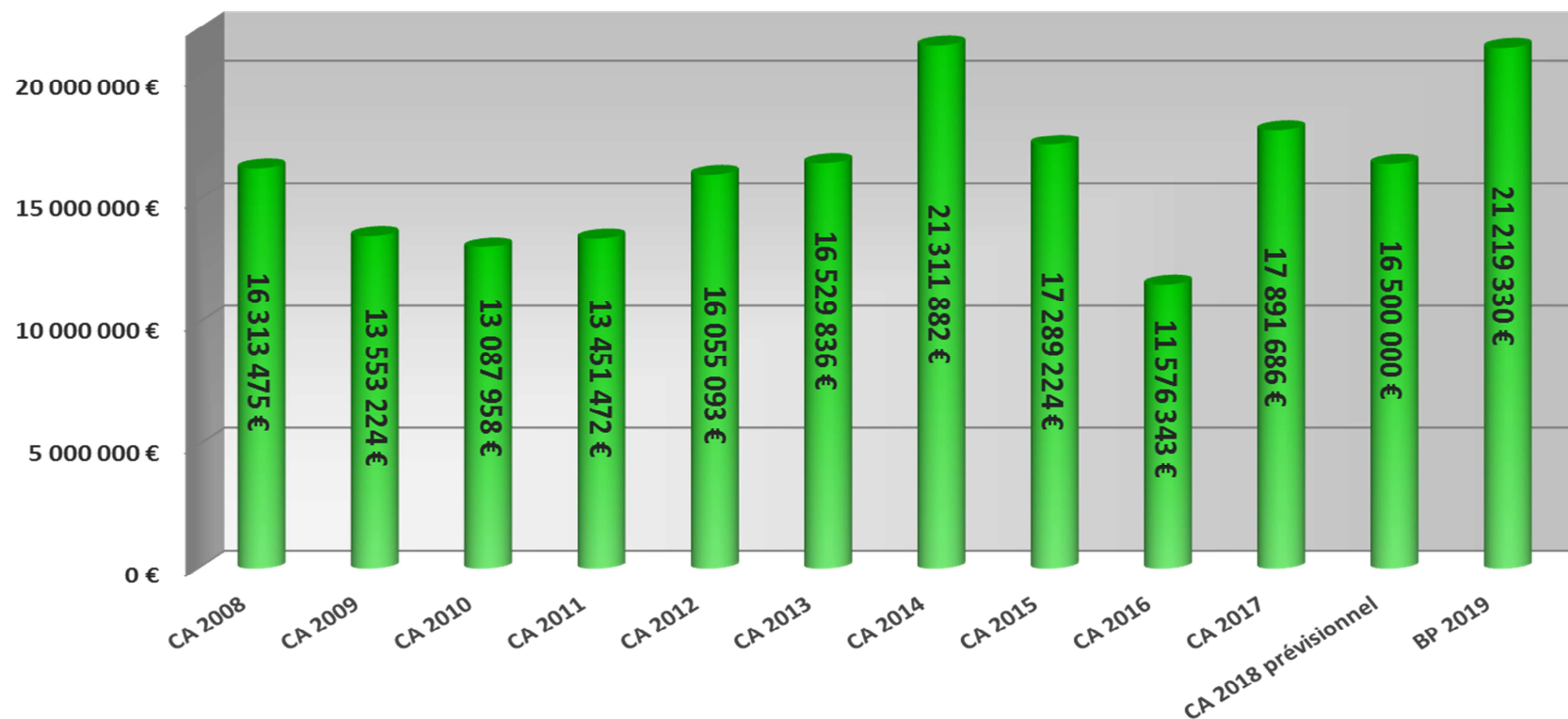
Déduction faite du faible remboursement en capital des emprunts, l'épargne nette de COLMAR AGGLOMERATION sera de 15,41 millions d'€ en 2019 (+ 12,2 %), montant qui permet d'autofinancer une part substantielle du programme d'investissements. **C'est un niveau d'épargne jamais atteint au budget primitif depuis la création de COLMAR AGGLOMERATION, alors qu'entretiens les dotations de l'Etat ont été réduites de 2,8 M€.**

Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, l'épargne nette représente 16,4 % des recettes, alors qu'au niveau national ce taux n'était que de 7,67 % en 2017 pour les agglomérations de même taille (source Villes de France).

1.4 Un niveau d'investissement soutenu

Le programme d'investissements prévu par COLMAR AGGLOMERATION s'élève à 22,45 M€ pour 2019, dont 21,22 M€ pour le budget principal et les quatre budgets annexes (cf. graphe ci-dessous), et 1,23 M€ pour les ZA. Ce niveau d'investissement est un des plus importants programmes réalisés ces dernières années.

Réalisation des investissements depuis 2008 hors dette et ZA
(source CA 2008 à 2017, CA prévisionnel 2018, BP 2019)



Le programme d'investissements 2019 se répartit de la manière suivante dans les différents budgets :

DEPENSES D'EQUIPEMENT (HORS DETTE)						
	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	%var
BUDGET PRINCIPAL	10 484 200 €	10 294 700 €	8 556 800 €	7 889 600 €	11 090 830 €	40,58%
EAU	3 108 000 €	2 868 500 €	2 865 500 €	3 125 300 €	3 208 000 €	2,65%
ASSAINISSEMENT	2 975 900 €	2 268 200 €	3 728 500 €	2 405 000 €	2 825 000 €	17,46%
GESTION DES DECHETS	3 528 000 €	3 291 000 €	1 692 000 €	4 377 000 €	3 050 000 €	-30,32%
TRANSPORTS	1 701 800 €	2 321 000 €	2 981 000 €	1 030 800 €	1 045 500 €	1,43%
ZONES D'ACTIVITES	1 486 100 €	1 941 100 €	427 200 €	433 200 €	1 228 000 €	183,47%
TOTAL	23 284 000 €	22 984 500 €	20 251 000 €	19 260 900 €	22 447 330 €	16,54%

Ces investissements viendront s'ajouter aux 210 millions d'€ déjà réalisés par COLMAR AGGLOMERATION durant ses 15 années d'existence.

Ce programme d'investissements 2019 comprend notamment :

- 7,47 M€ de travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales
- 1,11 M€ pour la fin des travaux de construction de la nouvelle déchetterie Europe
- 4,09 M€ de fonds de concours aux communes au titre de la fin du programme 2017-2019
- 0,64 M€ pour la réalisation de la pépinière d'entreprises (1^{ère} tranche)
- 0,7 M€ pour l'acquisition de terrains
- 0,88 M€ de travaux de réfection de la voirie de la ZI Nord de Colmar
- 0,33 M€ de frais d'études pour la réalisation du barreau sud
- 0,64 M€ de travaux de réalisation des pistes cyclables de Sundhoffen et d'Ingersheim – Turckheim
- 0,51 M€ pour le financement du Biopôle dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région
- 0,3 M€ au titre des aides versées aux particuliers pour le financement des travaux d'économie d'énergie dans l'habitat
- 0,7 M€ destinés à l'acquisition de bus
- 0,65 M€ consacrés à l'acquisition et à l'enfouissement des conteneurs de déchets
- 0,63 M€ pour l'achat d'un camion benne de ramassage des déchets et d'un camion grue.

1.5 Des recettes d'investissement élevées assorties d'un très faible recours à l'emprunt

COLMAR AGGLOMERATION finance près de 89 % des besoins de son budget d'investissement, par des fonds propres grâce :

- à sa bonne épargne nette (15,41 M€), soit près de 69 % de ses besoins de financement
- au remboursement de la TVA (1 M€),
- à une reprise anticipée du résultat du budget annexe des déchets (1,58 M€),
- au produit de la vente de terrains en zones d'activités (1,23 M€),
- aux subventions obtenues des partenaires financeurs (0,7 M€),

Ainsi, le recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire 2019 s'élève à 2,53 M€ (il était de 0,97 M€ au BP 2018), représentant un peu plus de 11 % de ses besoins de financement. A titre comparatif, le taux national moyen de financement des investissements par l'emprunt pour les agglomérations de même taille s'élève à 27 % en 2017 (source Villes de France).

La totalité de cet emprunt est inscrit sur le budget principal, aucun des budgets annexes n'aura besoin d'emprunt pour financer les investissements prévus.

La répartition de ces emprunts d'équilibre inscrits au BP 2019 est la suivante :

Emprunts inscrits	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Budget Principal	2 435 000 €	4 226 700 €	1 778 900 €	673 900 €	2 527 920 €
Budget Eau	1 062 500 €	542 000 €	237 000 €	195 600 €	- €
Budget Assainissement	178 000 €		857 900 €		- €
Budget Gestion des déchets					
Budget Transports		1 160 000 €	884 900 €	100 000 €	- €
Budget Camping					
Total général	3 675 500 €	5 928 700 €	3 758 700 €	969 500 €	2 527 920 €

Grâce à sa très bonne capacité d'autofinancement qui n'a cessé de progresser, l'endettement de Colmar Agglomération reste extrêmement faible.

Aussi sa **capacité de désendettement** continuera à s'améliorer en 2019 par rapport à 2018, alors qu'elle est seulement de 3,5 mois aujourd'hui. Il est rappelé qu'au niveau national la capacité de désendettement moyenne des communautés d'agglomération était de 4,7 années fin 2017 (source : DGFIP - Comptes de gestion).

Ainsi, l'encours prévisionnel au 31/12/2019, hors nouveaux emprunts inscrits au BP 2019 et dette récupérable, serait de 4,674 M€ se répartissant comme suit :

	Encours au 31/12/2019
Budget Général	1 668 554 €
Budget Eau	794 827 €
Budget Assainissement	2 210 939 €
	4 674 320 €

Pour mémoire, l'encours de la dette est composé à 71 % d'emprunts récupérés lors des transferts de compétences ; le taux moyen de ces derniers s'élève à 2,66 %.

Le taux moyen pondéré global est faible. Il est de 2,01 % pour un taux moyen national de 2,29 % pour les villes et EPCI de plus de 100 000 habitants (source : Observatoire Finance Active).

	Encours au 31/12/2019	Répartition	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de prêts
Emprunts issus des transferts de compétence	3 329 052 €	71,22%	2,66%	9 ans et 6 mois	10
Emprunts contractés hors transferts de compétence	1 345 268 €	28,78%	0,41%	14 ans et 10 mois	3
	4 674 320 €	100,00%	2,01%	11 ans et 1 mois	13

2. Les équilibres des budgets primitifs 2019 de COLMAR AGGLOMERATION

2.1 Le budget principal

BP pour 2019 - Budget Principal

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	11 090 830,00 €		1 294 990,00 € Recettes réelles d'investissement
Dettes en capital	176 400,00 €		2 527 920,00 € Programme d'emprunts
Dettes récupérables	1 333 250,00 €		
Amortissement des subv. reçues	158 700,00 €		5 371 400,00 € Amortissement
			3 564 870,00 € Autofinancement
Total Investissement	12 759 180,00 €		12 759 180,00 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	43 748 270,00 €		52 525 840,00 € Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	5 371 400,00 €		158 700,00 € Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	3 564 870,00 €		
Total Fonctionnement	52 684 540,00 €		52 684 540,00 €
Total des deux sections	65 443 720,00 €		65 443 720,00 €

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2019 du budget principal s'établissent à 43,748 M€ contre 42,72 M€ en 2018, soit une hausse de 2,41 % (+ 1,028 M€), compte tenu des nouvelles dépenses suivantes pour 461 K€ :

- l'augmentation de 63 000 € des charges de personnel, suite au transfert de 3 agents de la Ville de Colmar dont le temps de travail consacré aux missions de COLMAR AGGLOMERATION était d'au moins 50 %, conformément à la délibération du 27/09/2018. Cette hausse est totalement neutre financièrement pour COLMAR AGGLOMERATION, puisqu'elle correspond à la partie qui sera refacturée à la Ville de Colmar
- les frais d'études de 165 000 € dans le cadre du plan national « Action Cœur de Ville »
- de nouvelles études pour 55 000 € liées aux compétences économie (zone des Abattoirs) et habitat (PPGDLSID)

- le renouvellement du marché public relatif à la gestion de l'eau et de l'assainissement génère une hausse de la rémunération du prestataire de 36 000 € pour la partie travaux sur les réseaux d'eaux pluviales
- deux nouvelles subventions pour un montant de 110 000 € (PIA TIGA et syndicat mixte du Port Rhéna)
- une dépense exceptionnelle de 30 000 € dans le cas d'une éventuelle indemnité de rupture de baux ruraux à verser dans l'opération d'aménagement de l'aire de grand passage
- la redevance d'occupation du domaine public ferroviaire de 2 000 € afin de permettre la réalisation de la piste cyclable Ingersheim - Turckheim

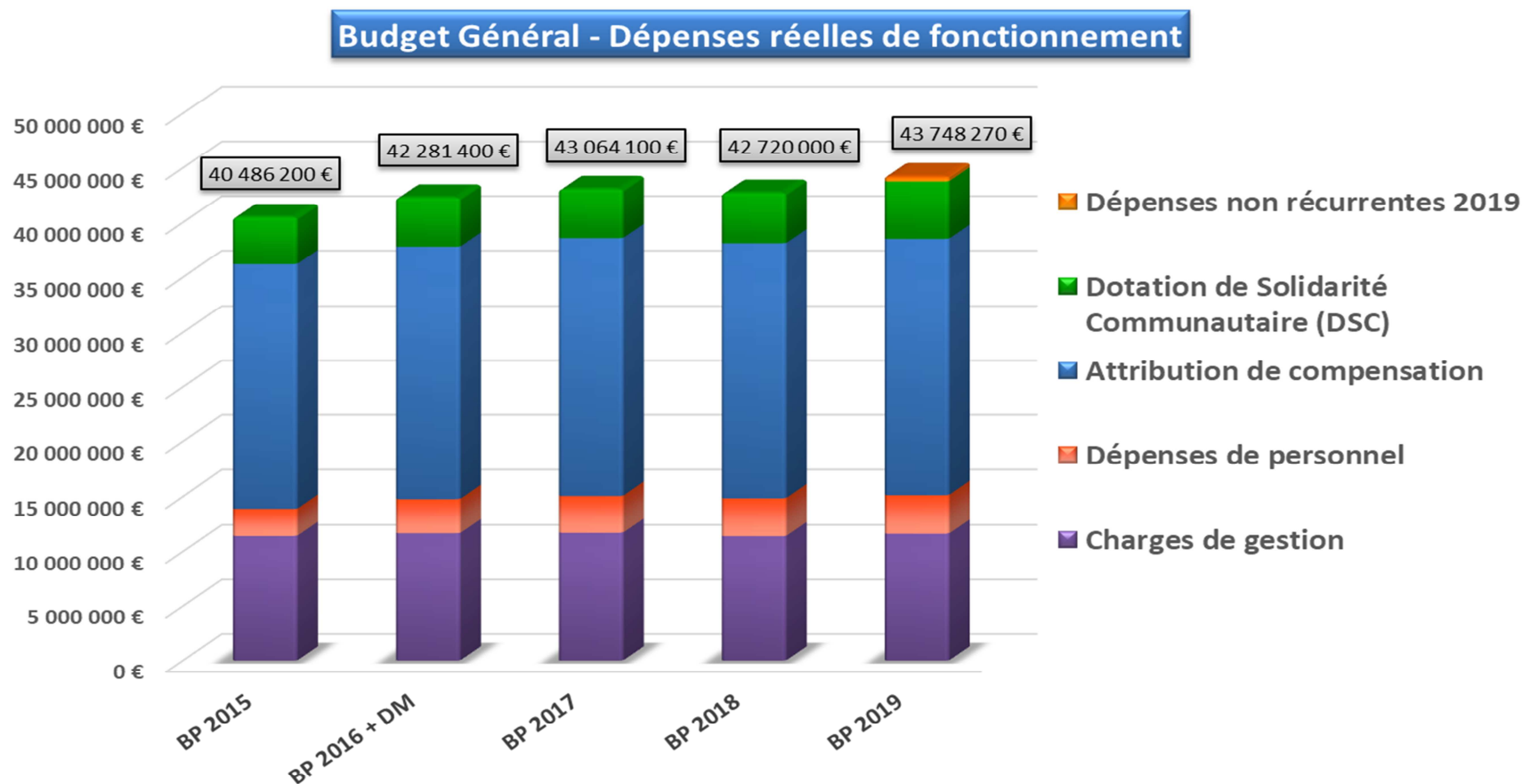
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - BUDGET PRINCIPAL							
	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	%var 2019/2018	
011 charges à caractère général	3 859 400 €	3 848 760 €	3 843 730 €	3 456 210 €	3 556 030 €	2,89%	
012 charges de personnel	2 473 500 €	3 105 000 €	3 349 320 €	3 443 720 €	3 506 940 €	1,84%	
014 reversements fiscaux	26 710 000 €	27 714 210 €	28 168 000 €	28 123 000 €	28 808 300 €	2,44%	
65 charges de gestion courante	7 100 800 €	7 329 230 €	7 485 400 €	7 534 870 €	7 771 800 €	3,14%	
66 charges financières	320 000 €	240 700 €	184 150 €	120 000 €	62 200 €	-48,17%	
67 charges exceptionnelles	22 500 €	43 500 €	33 500 €	42 200 €	43 000 €	1,90%	
TOTAL	40 486 200 €	42 281 400 €	43 064 100 €	42 720 000 €	43 748 270 €	2,41%	
					dont dépenses nouvelles / non récurrentes	461 000 €	
					Total hors dépenses nouvelles / non récurrentes	43 287 270 €	1,33%

D'autre part, il y a lieu également de mentionner la hausse importante de la dotation de solidarité communautaire 2019 (DSC) de 550 000 € qui sera versée aux communes. Elle correspond à 42,5 % des nouvelles recettes fiscales économiques attendues.

A l'instar des budgets primitifs précédents, 65 % des dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des reversements de fiscalité aux communes membres, ainsi 28,6 M€ de crédits ont été inscrits sur ce chapitre au titre de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire. Le total de la DSC 2019 sera de 5,25 M €.

Au final les dépenses de fonctionnement du Budget Principal, en dehors des dépenses nouvelles de 461 K€ et de l'augmentation exceptionnelle de la DSC décrites ci-dessus, n'augmenteront que de 17 K€ par rapport au BP 2018, soit une hausse de 0,04 %.

L'évolution des dépenses de fonctionnement :



A travers ce graphique, on peut constater que les dépenses de gestion et de personnel sont restées stables (- 0,6 %) depuis 2016, alors que le montant du reversement de fiscalité aux communes a augmenté de 2,09 M€ (+ 3,95 %) sur cette même période. Ce qui illustre bien la politique volontariste de rigueur dans la gestion des dépenses de fonctionnement menée par Colmar Agglomération, et ce, au grand bénéfice des communes membres.

Les recettes de fonctionnement prévues au BP 2019 s'élèvent à 52 525 840 € en 2019 contre 50 861 600 € en 2018, en augmentation de 1 664 240 € compte tenu de la progression des produits fiscaux de 1,59 M€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - BUDGET PRINCIPAL						
	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	%var 2019/2018
70 produits d'exploitation	620 000 €	1 068 600 €	1 160 800 €	1 175 350 €	1 342 440 €	14,22%
73 impôts et taxes	33 143 200 €	34 075 620 €	36 280 800 €	36 959 500 €	38 549 800 €	4,30%
74 dotations et subventions	13 473 600 €	13 065 980 €	12 134 000 €	12 502 700 €	12 391 300 €	-0,89%
75 autres produits de gestion	91 600 €	56 700 €	70 500 €	181 850 €	182 000 €	0,08%
77 produits exceptionnels	200 €	500 €	1 600 €	- €	- €	
013 atténuations de charges		49 000 €	50 000 €	42 200 €	60 300 €	42,89%
TOTAL	47 328 600 €	48 316 400 €	49 697 700 €	50 861 600 €	52 525 840 €	3,27%

L'épargne nette du budget principal évolue en conséquence à la hausse et s'établit à hauteur de 7,268 M€ contre 6,689 M€ en 2018, néanmoins le recours à l'emprunt augmente par rapport à 2018. Il est inscrit à hauteur de 2,528 M€ contre 0,674 M€ en 2018, compte tenu de la hausse des dépenses d'investissement de 3,2 M€ en 2019.

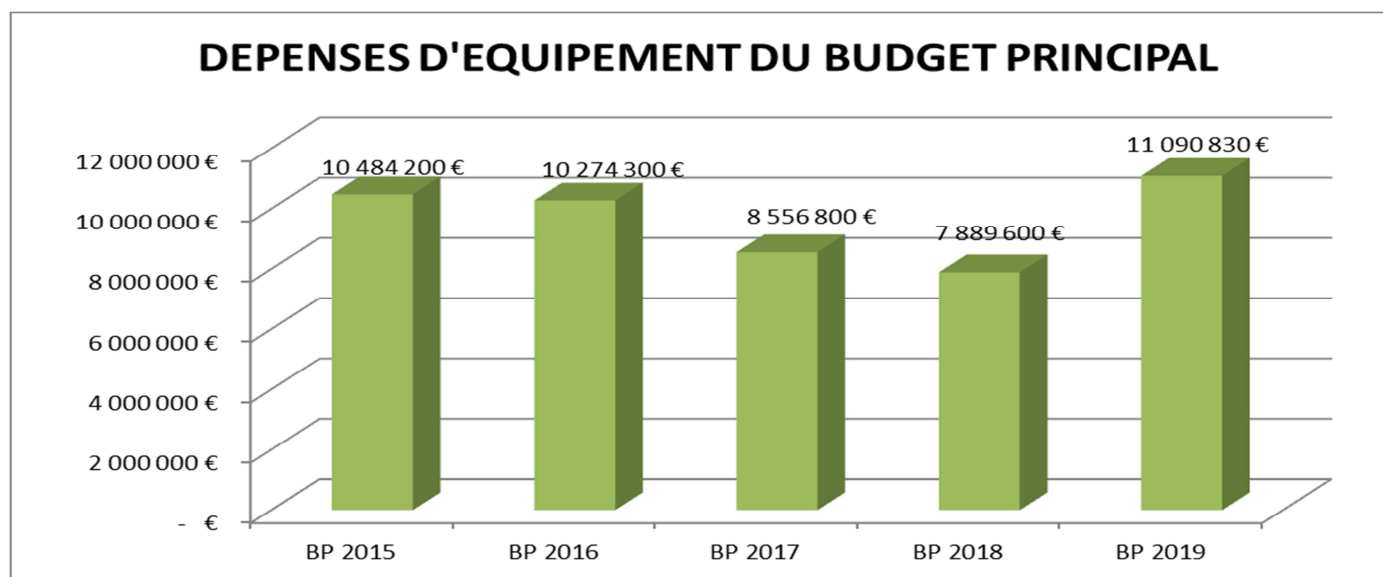
Budget Principal	BP 2015	BP 2016+DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	% variation
Dépenses de fonctionnement	40 486 200,00 €	42 281 400,00 €	43 064 100,00 €	42 720 000,00 €	43 748 270,00 €	2,41%
Recettes de fonctionnement	47 328 600,00 €	48 316 400,00 €	49 697 700,00 €	50 861 600,00 €	52 525 840,00 €	3,27%
Epargne brute	6 842 400,00 €	6 035 000,00 €	6 633 600,00 €	8 141 600,00 €	8 777 570,00 €	7,81%
Epargne nette	5 463 400,00 €	4 727 900,00 €	5 274 100,00 €	6 689 200,00 €	7 267 920,00 €	8,65%

Il est à relever que le budget principal est le seul budget sur lequel un financement par emprunt a été inscrit en 2019.

Les dépenses d'équipement du budget principal s'élèvent à 11,09 M€. Elles sont en hausse de 40,5 % par rapport au BP 2018.

Parmi ces dépenses figurent :

- les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales pour 1,43 M€
- les fonds de concours aux communes membres pour 4,09 M€
- la première tranche de réalisation de la pépinière d'entreprises pour 0,64 M€
- les travaux de réfection de la voirie de la ZI Nord de Colmar pour 0,88 M€
- les études relatives au barreau sud pour 0,33 M€
- l'acquisition du terrain et les frais études pour la réalisation de l'aire de grand passage pour 0,27 M€
- la participation au financement dans le cadre du CPER des travaux d'aménagement des bâtiments du Biopôle pour 0,51 M€
- la réalisation de deux pistes cyclables pour 0,64 M€ (Sundhoffen et Ingersheim – Turckheim)
- une enveloppe dédiée à l'acquisition de terrains nus en zones d'activités pour 0,7 M€
- la poursuite de l'aménagement de la base nautique sur la partie sud-est pour 0,2 M€
- les aides aux particuliers pour les travaux en matière d'économie d'énergie de leur habitation pour 0,3 M€
- les aides aux entreprises pour la reprise de locaux ou de leur aménagement pour 0,12 M€.



2.2 Le budget annexe de l'eau potable

BP pour 2019 - Budget Eau

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles d'équipement	3 208 000,00 €	- € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	151 000,00 €	- € Programme d'emprunts
Amortissement des subv. reçues	200 600,00 €	1 829 600,00 € Amortissement
		1 730 000,00 € Autofinancement
Total Investissement	3 559 600,00 €	3 559 600,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de fonctionnement	8 249 500,00 €	11 608 500,00 € Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	1 829 600,00 €	200 600,00 € Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	1 730 000,00 €	
Total Fonctionnement	11 809 100,00 €	11 809 100,00 €
Total des deux sections	15 368 700,00 €	15 368 700,00 €

Les évolutions prévisionnelles en dépenses et recettes de fonctionnement de ce budget sont en hausse par rapport au BP 2018.

Une augmentation de 4,40 % des recettes est envisagée en raison, d'une part, de la hausse de la part variable de la redevance eau (+ 2,5 %), soit une recette supplémentaire de 241 K€, et d'autre part, de l'augmentation prévisionnelle des ventes d'eau de 248 K€. Soit au total 489 K€ de recettes supplémentaires par rapport au BP 2018.

Les dépenses de fonctionnement augmentent quant à elles de 5,18 % (+ 407 K€), mais elles intègrent la hausse de 260 K€ de la rémunération du prestataire pour la partie eau. En dehors de cette dépense nouvelle, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,87 % (+ 147 K€), dont l'augmentation de la redevance à l'Agence de l'Eau de 100 K€ due à l'augmentation du volume d'eau vendu.

Le niveau d'épargne brute 2019 s'améliore encore à hauteur de 3,359 M€ contre 3,081 M€ en 2018 (+ 9 %).

Déduction faite du remboursement en capital de la dette, l'épargne nette s'élève à 3,2 M€ ; elle permet de financer la totalité des dépenses d'équipements prévues en 2019 sans aucun recours à l'emprunt, alors que le montant des investissements 2019 est supérieur à celui inscrit en 2018 (3,125 M€).

Budget Eau	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	% variation
Redevances AERM	3 534 900,00 €	3 627 000,00 €	3 850 000,00 €	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €	2,86%
Dépenses d'exploitation	4 091 100,00 €	4 187 900,00 €	4 233 500,00 €	4 182 900,00 €	4 457 800,00 €	6,57%
Dépenses de personnel (012)	130 000,00 €	159 500,00 €	159 500,00 €	160 000,00 €	191 700,00 €	19,81%
Total dépenses de fonctionnement	7 756 000,00 €	7 974 400,00 €	8 243 000,00 €	7 842 900,00 €	8 249 500,00 €	5,18%
Reversement AERM	3 534 900,00 €	3 627 000,00 €	3 850 000,00 €	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €	2,86%
Recettes d'exploitation	6 399 600,00 €	6 826 900,00 €	7 094 000,00 €	7 423 600,00 €	8 008 500,00 €	7,88%
<i>dont recettes tarifaires</i>	<i>5 767 700,00 €</i>	<i>6 234 400,00 €</i>	<i>6 525 500,00 €</i>	<i>6 890 000,00 €</i>	<i>7 381 000,00 €</i>	<i>7,13%</i>
- <i>part variable</i>	<i>5 151 000,00 €</i>	<i>5 489 400,00 €</i>	<i>5 750 500,00 €</i>	<i>6 090 000,00 €</i>	<i>6 491 000,00 €</i>	<i>6,58%</i>
- <i>part fixe</i>	<i>616 700,00 €</i>	<i>745 000,00 €</i>	<i>775 000,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>	<i>890 000,00 €</i>	<i>11,25%</i>
Total recettes de fonctionnement	9 934 500,00 €	10 453 900,00 €	10 944 000,00 €	11 119 200,00 €	11 608 500,00 €	4,40%
Epargne brute	2 178 500,00 €	2 479 500,00 €	2 701 000,00 €	3 080 700,00 €	3 359 000,00 €	9,03%
Remboursement du capital	133 000,00 €	153 000,00 €	152 500,00 €	151 000,00 €	151 000,00 €	0,00%
Epargne nette	2 045 500,00 €	2 326 500,00 €	2 548 500,00 €	2 929 700,00 €	3 208 000,00 €	9,50%

Parmi les dépenses d'équipement de 3,208 M€ inscrites au BP 2019, il y a lieu de citer les travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux pour 2,248 M€, dont Colmar pour 1,346 M € (chemin de la Speck, rue Chopin, place de la Montagne verte, rue de la Poudrière, rue des Trois Châteaux, rue du Platane, rue Edouard Richard, rue Schlumberger...), Porte du Ried pour 0,643 M€ (rue Principale), Jebnheim pour 0,219 M€ (rue de Riedwihr tranche 2), Ingersheim pour 16 K€ (route de Colmar) et Sainte Croix en Plaine pour 14 K€ (route de Neuf-Brisach).

Les travaux d'extension des réseaux s'élèvent à 0,134 M€ et se réaliseront sur Colmar (78 K€) et Bischwihr (56 K€).

2.3 Le budget annexe de l'assainissement

BP pour 2019 - Budget Assainissement

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles d'équipement	2 825 000,00 €	- € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	248 000,00 €	Programme d'emprunts
Amortissement des subv. reçues	193 400,00 €	1 472 300,00 € Amortissement
		1 794 100,00 € Autofinancement
Total Investissement	3 266 400,00 €	3 266 400,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de fonctionnement	6 322 500,00 €	9 395 500,00 € Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	1 472 300,00 €	193 400,00 € Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	1 794 100,00 €	
Total Fonctionnement	9 588 900,00 €	9 588 900,00 €
Total des deux sections	12 855 300,00 €	12 855 300,00 €

Les recettes de fonctionnement augmentent de 5,91 % (+ 524 K€) pour les raisons suivantes :

- le relèvement de la part variable du tarif de l'assainissement de 1,5 % génère 84 K€ de recettes supplémentaires
- l'augmentation prévisionnelle des ventes d'eau va apporter 110 K€ de recettes supplémentaires
- 50 K€ supplémentaires au titre des branchements individuels facturés aux particuliers ou aux entreprises
- une recette exceptionnelle de 280 K€ correspondant à l'indemnité attendue dans le contentieux relatif à un sinistre, au musée Unterlinden.

Les dépenses de fonctionnement augmentent également par rapport au BP 2018, avec une hausse de 2,45 % (+ 151 K€), suite au renouvellement du marché public de gestion de l'eau et de l'assainissement (+ 135 K€) et à la hausse de la participation au fonctionnement du SITEUCE (+ 50 K€).

Compte tenu de ces ajustements, l'épargne brute va progresser en 2019, après une légère baisse en 2018, pour atteindre le niveau record de 3,073 M€.

L'épargne nette atteindra également un niveau record pour s'élever à 2,825 M€ contre 2,405 M€ en 2018. Cette dernière permet de financer 100 % du programme annuel d'équipement du budget d'assainissement, et donc aucun emprunt ne sera prévu cette année.

Budget Assainissement	BP 2015	BP 2016+DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	% variation
Dépenses d'exploitation	5 804 200,00 €	6 047 900,00 €	6 065 700,00 €	6 074 000,00 €	6 220 000,00 €	2,40%
Dépenses de personnel	45 000,00 €	62 000,00 €	80 100,00 €	97 500,00 €	102 500,00 €	5,13%
Total dépenses	5 849 200,00 €	6 109 900,00 €	6 145 800,00 €	6 171 500,00 €	6 322 500,00 €	2,45%
Recettes d'exploitation	6 336 100,00 €	6 789 100,00 €	7 111 400,00 €	7 444 000,00 €	7 864 000,00 €	5,64%
<i>dont recettes tarifaires</i>	<i>5 006 200,00 €</i>	<i>5 512 700,00 €</i>	<i>5 990 000,00 €</i>	<i>6 300 000,00 €</i>	<i>6 575 000,00 €</i>	<i>4,37%</i>
- <i>part variable</i>	<i>4 590 000,00 €</i>	<i>4 959 700,00 €</i>	<i>5 450 000,00 €</i>	<i>5 700 000,00 €</i>	<i>5 875 000,00 €</i>	<i>3,07%</i>
- <i>part fixe</i>	<i>416 200,00 €</i>	<i>553 000,00 €</i>	<i>540 000,00 €</i>	<i>600 000,00 €</i>	<i>700 000,00 €</i>	<i>16,67%</i>
<i>contribution eaux pluviales</i>	<i>2 333 000,00 €</i>	<i>1 974 000,00 €</i>	<i>1 924 000,00 €</i>	<i>1 425 500,00 €</i>	<i>1 250 000,00 €</i>	<i>-12,31%</i>
Recettes exceptionnelles	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	281 500,00 €	13975,00%
Total recettes	8 670 100,00 €	8 765 100,00 €	9 037 400,00 €	8 871 500,00 €	9 395 500,00 €	5,91%
Epargne brute	2 820 900,00 €	2 655 200,00 €	2 891 600,00 €	2 700 000,00 €	3 073 000,00 €	13,81%
Remboursement du capital	330 000,00 €	397 000,00 €	298 000,00 €	295 000,00 €	248 000,00 €	-15,93%
Epargne nette	2 490 900,00 €	2 258 200,00 €	2 593 600,00 €	2 405 000,00 €	2 825 000,00 €	17,46%

Les dépenses d'équipement progressent à nouveau en 2019 de 17,5 % (2,825 M€), après une baisse en 2018.

Parmi les dépenses d'équipement inscrites au BP 2019, il y a lieu de citer la dernière tranche de travaux de construction de la station sous-ville de Holtzwihr – Wickerswihr pour 70 K€, les travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux pour 1,347 M€, dont Colmar pour 1,041 M€ (rue du Ladhof, chemin de la Speck, rue Chopin, place de la Montagne verte, rue des Trois Châteaux, rue du Platane, rue des Vignes, chemin de la Lauch...), Ingersheim pour 84 K€ (parking arrière de la Mairie) et Jepsheim pour 0,192 M€ (rue de Riedwihr tranche 2).

Sont prévus également des travaux d'extension des réseaux à Colmar pour 0,101 M€ et à Sainte Croix en Plaine pour 0,316 M€, ainsi que la 2^{ème} tranche de la réalisation du schéma directeur d'assainissement pour 0,182 M€ et la poursuite de la mise aux normes des réseaux d'assainissement de Horbourg-Wihr (0,1 M€).

2.4 Le budget annexe gestion des déchets

BP pour 2019 - Budget Gestion des déchets

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	3 050 000,00 €		400 000,00 € Recettes réelles d'investissement
			- € Programme d'emprunts
Amortissement des subv. reçues	27 000,00 €		1 291 400,00 € Amortissement
			1 385 600,00 € Autofinancement
Total Investissement	3 077 000,00 €		3 077 000,00 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	10 735 000,00 €		11 801 600,00 € Recettes réelles de fonctionnement
			1 583 400,00 € Reprise anticipée du résultat 002
Amortissement	1 291 400,00 €		27 000,00 € Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	1 385 600,00 €		
Total Fonctionnement	13 412 000,00 €		13 412 000,00 €
Total des deux sections	16 489 000,00 €		16 489 000,00 €

Les recettes de fonctionnement augmentent de 2,68 % du fait principalement, de la hausse des bases fiscales qui apportent 200 K€ de recettes supplémentaires alors que le taux de TEOM ne sera pas augmenté, et de la refacturation à la Ville de Colmar des personnels transférés fin 2018 (73 K€).

Les dépenses de fonctionnement augmentent très faiblement de 0,15 %, suite au transfert de 12 agents de la Ville de Colmar fin 2018 dont le temps de travail consacré aux missions de COLMAR AGGLOMERATION était d'au moins 50 %, conformément à la délibération du 27/09/2018. Cette hausse est totalement neutre financièrement pour COLMAR AGGLOMERATION, puisqu'elle correspond à la partie qui sera refacturée à la Ville de Colmar, soit 73 K€.

Cette variation positive entre les recettes et les dépenses génère une forte augmentation de l'épargne nette de 37,5 % à 1,067 M€ contre 0,766 M€ en 2018.

Budget OM	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	% variation
Dépenses d'exploitation	7 357 200,00 €	7 686 840,00 €	7 694 700,00 €	7 737 850,00 €	7 681 900,00 €	-0,72%
Dépenses de personnel (012)	2 839 000,00 €	3 085 860,00 €	2 937 700,00 €	2 980 550,00 €	3 053 100,00 €	2,43%
Total dépenses	10 196 200,00 €	10 772 700,00 €	10 632 400,00 €	10 718 400,00 €	10 735 000,00 €	0,15%
Recettes d'exploitation	2 140 000,00 €	2 057 600,00 €	2 130 300,00 €	2 044 100,00 €	2 151 600,00 €	5,26%
TEOM	9 115 000,00 €	9 783 700,00 €	9 260 000,00 €	9 450 000,00 €	9 650 000,00 €	2,12%
Total recettes	11 255 000,00 €	11 841 300,00 €	11 390 300,00 €	11 494 100,00 €	11 801 600,00 €	2,68%
Epargnes brute et nette	1 058 800,00 €	1 068 600,00 €	757 900,00 €	775 700,00 €	1 066 600,00 €	37,50%

Le programme d'équipements pour 2019 s'élève à hauteur de 3,050 M€ et il sera financé ainsi :

- Autofinancement (épargne nette) : 1,067 M€
- Reprise anticipée de l'excédent antérieur de fonctionnement : 1,583 M€
- FCTVA : 0,400 M€

C'est un programme au final qui est autofinancé à hauteur de 87 %.

Parmi les dépenses d'équipement, il y a lieu de citer la fin des travaux de construction de la déchetterie Europe pour un montant de 1,105 M€, l'étude et les travaux d'enfouissement des conteneurs enterrés pour un montant de 0,65 M€, le remplacement d'une benne de collecte d'ordures ménagères et l'achat d'un camion grue pour un montant de 0,63 M€, ainsi que la poursuite de la mise en place de la collecte des bio-déchets pour un montant de 0,25 M€.

2.5 Le budget annexe des transports urbains

BP pour 2019 - Budget Transports Urbains

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles d'équipement	1 045 500,00 €	8 000,00 € Recettes réelles d'investissement
<i>Créance transfert droit à déduction TVA</i>	<i>180 000,00 €</i>	- € Programme d'emprunts
<i>Amortissement des subv. reçues</i>	<i>21 700,00 €</i>	<i>180 000,00 € Créance transfert droit à déduction TVA</i>
		1 019 700,00 € Amortissement
		39 500,00 € Autofinancement
Total Investissement	1 247 200,00 €	1 247 200,00 €
FUNCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de fonctionnement	7 563 400,00 €	8 600 900,00 € Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	1 019 700,00 €	21 700,00 € Amortissement des subv. reçues
Autofinancement	39 500,00 €	
Total Fonctionnement	8 622 600,00 €	8 622 600,00 €
Total des deux sections	9 869 800,00 €	9 869 800,00 €

Les dépenses d'exploitation augmentent de 4,92 % après avoir augmenté de 0,74 % en 2018. Soit 354 K€ de dépenses supplémentaires en raison de l'augmentation des charges de l'exploitant du réseau de 405 K€, qui comprend :

- les charges de personnel pour l'exploitation des navettes électriques à partir du mois d'avril : 195 K€
- l'indexation de la rémunération de + 5,5 % : 110 K€
- la location et la maintenance des batteries des navettes électriques : 100 K€

Les recettes de fonctionnement progressent plus fortement de 5,66 % grâce à une hausse des produits du Versement Transports (VT) estimée à + 5,47 % par rapport au BP 2018 (+ 382 K€), mais les produits du VT inscrits au BP 2018 avaient été sous-évalués. Si l'on compare les prévisions 2019 au montant des produits réalisés, cette augmentation est ramenée à 2,17 %.

Il faut rappeler que le taux du VT est resté inchangé depuis 2015.

En conséquence, l'épargne dégagée en 2019 augmente encore, et s'élève à 1,038 M€ contre 0,931 M€ en 2018.

Budget Transports	BP 2015	BP 2016 + DM	BP 2017	BP 2018	BP 2019	% variation
Dépenses d'exploitation	6 788 100,00 €	7 107 800,00 €	6 896 400,00 €	7 073 400,00 €	7 423 400,00 €	4,95%
Dépenses de personnel (012)	40 000,00 €	252 000,00 €	260 000,00 €	135 600,00 €	140 000,00 €	3,24%
Total dépenses de fonctionnement	6 828 100,00 €	7 359 800,00 €	7 156 400,00 €	7 209 000,00 €	7 563 400,00 €	4,92%
Total recettes de fonctionnement	8 040 900,00 €	8 451 800,00 €	8 082 500,00 €	8 139 800,00 €	8 600 900,00 €	5,66%
Epargnes brute et nette	1 212 800,00 €	1 092 000,00 €	926 100,00 €	930 800,00 €	1 037 500,00 €	11,46%

Le programme d'investissements 2019 s'élèvera à 1 045 500 € et reste stable par rapport à 2018 (1,03 M€).

Ce programme sera financé à 99 % sur les fonds propres du budget sans aucun emprunt à inscrire en 2019, les autres financements correspondent à un remboursement du magasin CORA de 8 000 € pour l'installation d'un écran TFT d'information des voyageurs dans la galerie marchande.

Les principales dépenses d'équipement prévues en 2019 sont l'acquisition de 2 bus pour un montant de 0,7 M€, des études sur la refonte du réseau de transport urbain et sur la modernisation de la billettique notamment pour 0,1 M€, ainsi que le remplacement de matériels techniques divers pour un montant de 0,166 M€ et la fin des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus pour 80 K€.

3. Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie

Le premier objectif de l'intercommunalité et des communes ayant décidé de se regrouper pour exercer en commun certaines compétences, réside dans l'opportunité d'unir de manière solidaire leurs moyens et leurs efforts afin d'offrir aux habitants du territoire des services performants, efficaces et au meilleur coût et qui ne sont pas à la portée des communes individuellement.

Cet objectif constitue la base même de toutes les décisions prises par les élus de COLMAR AGGLOMERATION.

Cela passe par une optimisation, via la mise en commun des moyens humains, matériels et organisationnels relatifs aux missions confiées, mais également par la nécessité de disposer d'une vision stratégique à l'échelle la mieux adaptée de certaines politiques territoriales (économie, aménagement, transport, habitat, développement durable et environnement), et enfin par la capacité de mobiliser des ressources financières en adéquation avec les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces ambitions pour le territoire.

Dans cette optique, COLMAR AGGLOMERATION recherche, depuis sa création, le meilleur service possible à offrir aux communes membres et à leurs habitants, en participant à leur développement, non seulement pour les compétences qui sont les siennes, mais aussi grâce aux fonds de concours alloués (7,34 M€ sur la période 2009 - 2014 et 9,76 M€ sur la période 2014 - 2019).

Le présent budget primitif 2019 de COLMAR AGGLOMERATION permet de poursuivre, sur le périmètre de 20 communes, la mise en œuvre de la feuille de route établie par les élus communautaires depuis 15 ans, et réaffirmée par l'ensemble des Maires lors de l'installation du nouveau conseil communautaire en avril 2014.

Sans entrer dans les détails des différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement de COLMAR AGGLOMERATION, il convient de retracer les orientations et actions essentielles dans le cadre de cette présentation du BP 2019.

Ces orientations sont illustrées ci-après selon plusieurs axes : l'attractivité de la communauté d'agglomération, sa politique au service de l'environnement et du développement durable, son action au service des habitants et son soutien en direction des communes membres.

3.1 Un budget au service de l'attractivité du territoire

3.1.1 COLMAR AGGLOMERATION, une agglomération économiquement attractive

L'attractivité d'une agglomération est essentielle pour son dynamisme. Aujourd'hui, alors que les informations et les commentaires circulent sans limite de quantité et de distance sur les réseaux sociaux du monde entier, il importe encore plus de veiller à l'image de COLMAR AGGLOMERATION.

Il faut donner envie aux chefs d'entreprise d'investir, aux ménages de s'installer et aux visiteurs de séjourner.

Bien évidemment, l'attractivité d'une agglomération ne doit pas se limiter aux apparences. Il faut que dans la réalité quotidienne chacun s'y sente bien, à sa place, et conformément à ses attentes.

A l'heure où les territoires sont en compétition les uns avec les autres, l'attractivité passe en premier lieu par la capacité à attirer l'activité économique.

Dans un contexte économique en voie d'amélioration, la priorité reste donnée sur la mandature en cours à l'action économique et à l'emploi par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique à l'échelle de l'agglomération.

Cette stratégie s'appuie sur une volonté forte de créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au maintien des entreprises sur le territoire de l'agglomération. Elle est déployée dans une logique partenariale réaffirmée. Le territoire présente des atouts indéniables pour des entreprises à la recherche d'espaces de qualité à fiscalité attractive et proposant les services d'un centre urbain.

Un des indicateurs de l'attractivité économique d'un territoire est l'évolution des bases brutes fiscales de la CFE. Si l'on regarde sur la période de ces 3 dernières années (depuis que le périmètre est passé à 20 communes), on constate que les bases brutes de la CFE ont augmenté de 0,88 % depuis 2016 sur le territoire de Colmar Agglomération, alors qu'au niveau national la progression moyenne n'est que de 0,50 % pour les EPCI (source Villes de France).

Cette stratégie s'articule autour de quatre axes :

→ **Axe 1 : poursuivre une politique de création et d'accueil d'entreprises au travers de ses 17 zones d'activités communautaires :**

Cela se traduit dans le budget 2019 au travers de l'inscription de 2,8 M€ pour la création d'une pépinière d'entreprises, la réfection des voiries de la ZI Nord de Colmar, la constitution d'une réserve foncière pour l'implantation de nouvelles entreprises et l'aménagement de l'ancienne friche industrielle à Turckheim.

→ **Axe 2 : renforcer un partenariat et un relationnel constants avec les entreprises et avec les organismes économiques institutionnels :**

COLMAR AGGLOMERATION amplifie ses relations avec les acteurs économiques et les principaux dirigeants de son territoire au travers de rencontres régulières. Elle soutient également les associations locales dans le cadre de leur missions d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités, telles la Mission Locale (subvention de fonctionnement à hauteur de 185 K€), les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (32 K€) ou encore Initiative Colmar Centre Alsace (Plateforme d'Initiative Locale) pour 17,6 K€.

→ **Axe 3 : renforcement du dispositif d'aides incitatif en complément de la politique de modération fiscale :**

COLMAR AGGLOMERATION intervient en direction des entreprises souhaitant s'implanter ou se développer sur le territoire et ainsi créer des emplois. Son action porte sur la lutte contre la vacance des locaux d'activité au travers de l'aide à l'aménagement intérieur et de l'aide à la reprise de locaux vacants. Concernant les aides directes aux TPE et PME artisanales et industrielles dans le cadre des investissements matériels qu'elles réalisent, Colmar Agglomération intervient depuis 2016 dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Région Grand Est, de telle manière que les actions menées par les deux collectivités s'ajoutent, et ne se fassent pas concurrence ou soient redondantes. Ces aides directes viennent s'ajouter à la modération fiscale pratiquée par COLMAR AGGLOMERATION, développée ci-avant. Depuis la mise en place de ces dispositifs, 142 K€ ont été versées aux entreprises afin de les accompagner dans l'aménagement de leurs locaux, 36 K€ pour les aider à reprendre des locaux d'activité vacants et enfin 201 K€ d'aides pour leurs investissements matériels.

→ **Axe 4 : maintenir une modération fiscale incitative :**

COLMAR AGGLOMERATION a toujours veillé à instaurer une fiscalité modérée grâce notamment à une gestion très rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement. Ainsi le taux de CFE en 2019 ne sera pas augmenté et restera à 25 %, alors que le taux moyen national était de 26,70 %. **Cet écart avec la moyenne nationale représente une économie globale de 0,91 M€ sur la CFE pour les entreprises de l'agglomération colmarienne grâce à cette modération fiscale en 2018.**

3.1.2 COLMAR AGGLOMERATION, une attractivité touristique indéniable

COLMAR AGGLOMERATION attire chaque année près de 3,5 millions de visiteurs, dont 1,5 million durant les Marchés de Noël.

L'attractivité touristique du territoire est indéniable avec des atouts riches par leur diversité.

Du tourisme urbain, avec Colmar qui propose une offre prestigieuse d'outils culturels, à la Route des Vins en passant par les villages viticoles typiques et à l'est par les rieds et forêts, notre territoire est un concentré d'Alsace.

Colmar, classée station de tourisme, a atteint une renommée internationale. Son centre-ville historique est cité dans tous les classements des incontournables à visiter. L'offre muséale est importante notamment avec le musée Unterlinden, le musée du jouet, le musée Bartholdi...

Les communes viticoles (Turckheim, Wintzenheim, Wettolsheim, Ingersheim, Niedermorschwihr ...), traversées par la renommée route des Vins d'Alsace, attirent un grand nombre de visiteurs. Ces communes ont su développer l'œnotourisme, fort vecteur de développement économique.

Le château du Hohlandsbourg, sur les hauteurs de Wintzenheim, offre un outil touristique de qualité avec ses animations.

L'Est du territoire présente une diversité paysagère remarquable, notamment avec ses rieds et ses forêts, ce qui permet de proposer des activités de plein-air (randonnées pédestres, pratique du vélo, baignades, canoé-kayak, camping...) aux touristes et aux habitants.

L'attractivité touristique du territoire constitue également un atout économique, et donc de création d'emplois, puisque 28,89 M€ d'investissements annuels ont été réalisés en moyenne entre 2014 et 2016 sur notre territoire, plaçant Colmar Agglomération à la 2^{ème} place sur la Région Grand Est.

COLMAR AGGLOMERATION soutient la promotion et la coordination des actions touristiques, notamment à travers :

- le versement d'une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme communautaire « Colmar et sa région » qui sera augmentée de 2 % pour un montant de 1 017 389 € au titre de 2019,
- l'appui au projet de mutualisation des moyens touristiques du territoire du Grand Pays de Colmar, porté par l'association « L'Alsace essentielle – Pays de Colmar », par une subvention prévisionnelle de 38 850 € maximum pour 2019.

3.2 Un budget au service de l'environnement et du développement durable

Ce deuxième axe fort de l'agglomération, participant au bien-être des habitants d'un territoire et répondant à une volonté permanente d'amélioration du vivre ensemble, est décliné au travers du présent budget par le biais de différentes actions portées ou financées par COLMAR AGGLOMERATION.

Certaines de ces actions s'inscrivent dans le prolongement des politiques menées depuis plusieurs années sur notre territoire, d'autres ont été initiées au cours du mandat actuel, mais toutes contribuent à porter un regard positif sur l'avenir.

Parmi les actions menées par COLMAR AGGLOMERATION dans ce domaine, le budget primitif 2019 prévoit entre autres les interventions suivantes :

➤ **Actions pour la maîtrise de l'énergie et pour la lutte contre la pollution de l'air :**

Depuis les débuts de l'opération en 2009 et jusqu'au 31 décembre 2018, le dispositif d'accompagnement des particuliers, étendu à l'échelle de l'Agglomération, poursuit son déploiement : depuis la mise en place de ce programme, en 2009, nous ne recensons pas moins de 3 800 logements aidés sur l'Agglomération, correspondant à un montant global d'aide de 3 M€ dont 1,68 M€ financés par la Ville de Colmar et ensuite Colmar Agglomération. Les émissions atmosphériques évitées, depuis le début de l'opération, sont évaluées à 15 450 Tonnes équivalent CO2. Le montant global des travaux mis en œuvre s'élève à 17 M€, ce qui est très important pour l'économie locale.

A ce titre, un montant de 300 000 € d'aides aux particuliers des 20 communes membres est inscrit au BP 2019.

Enfin, Colmar Agglomération est engagée depuis 2018 dans une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire, afin de répondre aux prescriptions de la loi de 2015 sur la Transition énergétique pour la croissance verte.

➤ **Soutien à l'éducation à l'environnement :**

Le niveau d'activités de l'Observatoire de la Nature ne cesse de progresser depuis 2010 avec, à nouveau, un dépassement du plafond des 10 000 journées-participants en 2018.

Pour autant, la subvention sollicitée auprès de Colmar Agglomération restera identique (90 000 €)

➤ **Une politique volontariste de réduction et de valorisation des déchets :**

Les excellents résultats enregistrés par la communauté d'agglomération en matière de réduction des déchets et de valorisation matière sont le fruit de politiques de proximité diverses et pragmatiques, menées depuis plusieurs années aux côtés de ses partenaires, au premier rang desquels se trouvent les communes, mais également l'ADEME, Pôle habitat, Eco-emballages, le conseil départemental du Haut-Rhin.

Ces actions s'articulent de la manière suivante :

→ diminution à la source :

Cette diminution s'effectue via la mise en œuvre progressive d'une collecte en porte à porte des bio-déchets généralisée depuis cette année à l'ensemble des habitants de COLMAR AGGLOMERATION. Fin 2018, 104 000 usagers pratiquent la collecte des bio-déchets. Cette action permet de réduire considérablement la production d'ordures ménagères. Celle-ci est ainsi passée de 30 118 tonnes en 2012 à 23 000 tonnes en 2018, pour une production de bio-déchets de 4 800 tonnes. Cette nouvelle collecte et toutes les actions du service ont contribué à maintenir un taux de TEOM particulièrement modéré et qui a même été diminué en 2017. La mise en place de la collecte des bio-déchets est par ailleurs soutenue financièrement par l'ADEME.

250 000 € de dépenses d'investissement sont inscrits au budget primitif 2019 pour la poursuite de la mise en œuvre de la collecte des bio-déchets et principalement pour les équipements (poubelles bio, bornes...).

Les objectifs de la mise en place de cette nouvelle collecte sont principalement : la diminution d'un tiers de la production d'ordures ménagères incinérées pour atteindre la performance moyenne par usager de 200 kg/an/hbt, une production moyenne de 42 kg/an/hbt de bio-déchets et l'augmentation de la proportion de déchets recyclés pour atteindre l'objectif du Grenelle qui est de 45 % de valorisation matière et organique.

Ce dispositif est complété par une action nouvelle, initiée par la Ville de Colmar lors de la dernière campagne des municipales, et qui depuis a pris une dimension intercommunale dans la mesure où d'autres communes membres l'ont adoptée. Il s'agit de la mise à disposition des habitants de ces communes d'un couple de poules, qui consomment en moyenne environ 150 kg de déchets alimentaires par an.

Les premières mises à disposition ont été réalisées comme prévu au printemps 2015. Fin 2018, 1 642 poules auront été remises aux bons soins des habitants de l'agglomération.

Enfin, dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, COLMAR AGGLOMERATION participe à la réduction à la source des déchets grâce à ses actions de prévention auprès d'un large public, notamment des élèves des écoles de l'agglomération.

→ multiplication des filières et des conditions de tri sélectif en direction des usagers :

COLMAR AGGLOMERATION améliore l'accès au tri volontaire pratiqué par ses usagers, notamment au travers d'un déploiement toujours plus important de bornes de tri sélectif (acquisition et installation de conteneurs enterrés prévues à hauteur de 650 000€ en 2019), mais également grâce à son ambitieux programme de rénovation de ses déchèteries.

Ainsi, l'année 2014 a permis de voir l'achèvement et l'ouverture du nouveau centre de recyclage de l'III à Horbourg-Wihr, dont le coût des travaux s'est élevé à 1,47 M€. En 2015, c'est la toute nouvelle déchèterie du Ladhof qui a été mise en service. Fin 2019 ce sera au tour de la nouvelle déchèterie Europe à Wintzenheim d'être mise service pour un montant estimé à 3,75 M€.

Par ailleurs le service continue à étudier la conversion de l'ancienne déchèterie du Ladhof en quai de transfert bio déchets, 0,15 M€ sont inscrits pour engager les études nécessaires et les premiers travaux. Ce quai est l'élément qui permettra de redistribuer efficacement le travail de collecte des bio-déchets en réorganisant les tournées afférentes.

50 000 € sont inscrits au BP 2019 pour des frais d'études en vue de la mise aux normes et de la modernisation de la déchetterie de Muntzenheim.

Enfin, il est prévu l'acquisition d'une benne de collecte pour un montant de 0,325 M€, dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules, ainsi qu'un camion grue pour un montant de 0,3 M€.

3.3 Un budget communautaire au service des habitants

COLMAR AGGLOMERATION a, de par ses missions de service public confiées par les communes, également vocation à intervenir, directement ou par l'intermédiaire d'un délégataire ou d'un prestataire, pour satisfaire les besoins quotidiens de ses habitants. Cette intervention se doit d'être de qualité et efficiente.

C'est dans cet esprit que les élus communautaires impulsent les orientations stratégiques, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que les tarifs correspondant aux services de la collecte et du traitement des déchets, des transports et déplacements, de l'eau et de

l'assainissement individuel et collectif, de la politique de logement et de l'accueil des gens du voyage, des loisirs (base nautique, animations d'été...), des fourrières animale et automobile.

Les moyens consacrés en 2019 à certaines d'entre elles sont les suivants :

➤ **Les transports urbains** dont le budget représente quelque 7,56 M€ de dépenses réelles en exploitation au BP 2019. Il est important de souligner que, compte tenu du mode de délégation à contribution financière et forfaitaire conclu avec la STUCE, n'apparaissent pas dans ce budget les recettes liées à la billetterie, ces dernières étant directement encaissées par la STUCE et défalquées du montant de la contribution versée par COLMAR AGGLOMERATION.

Ce service, dont les coûts sont couverts intégralement par les produits du versement transport et de la billetterie, les dotations reversées de l'Etat et du département et quelques produits accessoires, permet de réaliser plus de 2 millions de kilomètres par an, dont 90 % sont effectués par des bus fonctionnant au gaz naturel véhicule (GNV).

Des investissements sont programmés par COLMAR AGGLOMERATION à hauteur de 1,045 M€ en 2019, comprenant notamment le remplacement de deux bus (700 K€) et des études sur la refonte du réseau de transport urbain visant à adapter au mieux l'offre de transports aux besoins et sur la modernisation de la billetterie notamment pour 100 K€. Par ailleurs, 1 115 000 € de crédits inscrits en 2018 sont reportés en 2019 pour l'acquisition de minibus électriques (935 000 €) et la mise en place des bornes de rechargement (180 000 €).

Il est important de souligner la mise en place depuis 2014, de la gratuité des transports en commun pour les collégiens pendant l'année scolaire. Cette mesure incitative, initiée par la Ville de Colmar, et étendue à l'ensemble des 20 communes de l'agglomération, connaît un vif succès. En 2017, ce sont plus de 1 000 familles qui ont bénéficié du dispositif pour un coût global à charge de l'agglomération de 150 K€.

➤ **La poursuite de la réalisation du schéma communautaire des pistes cyclables**, avec le soutien du Conseil Départemental du Haut-Rhin. En 2019, les liaisons de Sundhoffen - Colmar et de Turckheim - Ingersheim seront réalisées pour un total de 640 K€.

➤ **L'exploitation 2019 des réseaux d'eau et d'assainissement** se situe dans le prolongement des années précédentes, le tarif pratiqué est parmi les plus bas de France (en 2019 ce sera 3,062 € TTC / m³ sur la base d'une facture moyenne de 120 m³ par an et tenant compte de l'application des redevances de l'agence de l'eau Rhin Meuse relativement élevées sur notre secteur). En 2019, le tarif évolue toujours de manière mesurée pour les parts variables de la redevance de l'eau et d'assainissement puisque l'augmentation est contenue à 2 %, inférieure au taux d'inflation 2018 de 2,2 %.

Au total, en 2019, l'exploitation de ces réseaux représente des dépenses réelles d'investissement à hauteur de 8,25 M€ pour le budget de l'eau potable et de 6,32 M€ pour celui de l'assainissement.

3.4 Un budget au service des communes membres

COLMAR AGGLOMERATION, du fait de sa bonne gestion, de l'esprit de solidarité affirmé dès son origine, mais également de par les mécanismes financiers qui lui sont applicables, est un formidable outil de soutien à ses communes membres.

Ce soutien technique et financier se manifeste au quotidien, pouvant aller de la mutualisation des services jusqu'à des aides directes massives aux projets d'équipements portés par les communes.

Le budget primitif 2019 illustre ces soutiens, notamment au travers de :

➤ **La réalisation de programmes conséquents d'investissement au titre de l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales** pour le compte des communes et pour un montant total de 7,465 M€ (1/3 du total des dépenses d'équipement inscrites au BP 2019), répartis comme suit :

- 3,208 M€ pour l'eau potable
- 2,825 M€ pour l'assainissement
- 1,432 M€ pour les eaux pluviales

➤ **Le soutien aux projets d'équipement des communes avec le fonds de concours versé par COLMAR AGGLOMERATION.** Une enveloppe de 4,09 M€, est inscrite pour 2018 au titre du programme 2017-2019 dont l'enveloppe totale est de 5 M€. Cette enveloppe sera répartie entre les communes au prorata de leur nombre d'habitants. La solidarité de la Ville de Colmar, qui a décidé, comme pour le programme précédent, de n'être aidée que sur la base de 60 000 habitants au lieu de 70 251 (nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2017), a permis de rendre disponible une enveloppe de 821 307 € répartie entre les 19 autres communes au prorata du nombre d'habitants.

Au total, sur la période 2014-2019, le montant de cet accompagnement des projets communaux s'élève à près de 10 M€.

➤ **La poursuite de la mutualisation des moyens entre COLMAR AGGLOMERATION et ses communes membres :**
L'année 2019 permettra de poursuivre la mise en œuvre du schéma de mutualisation qui a été adopté fin 2015 et complété en juin 2016. En effet un transfert de 15 agents, dont la part des missions effectuées pour Colmar Agglomération représente 50 % et plus de leur temps de travail, a été réalisé fin 2018. Et le 1^{er} janvier 2019 Colmar Agglomération renforcera sa compétence « Politique de la Ville » en accueillant 2 agents de la Ville de Colmar et en recrutant 3 nouveaux agents dont deux emplois d'adultes-relais financés à 50 % par la Ville de Colmar.

➤ **Le reversement de 42,5 % de la dynamique fiscale à travers la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) aux communes soit 4,7 M € versés en 2018, en progression de + 2,79 % par rapport à 2017.**